

*Société d'économie mixte Assainissement des Eaux de Tahiti - SEM
VAITAMA*



Objet du marché

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEL
EMISSAIRE DE LA STATION D'EPURATION DE
PUNAAUIA - LOT 2 : POSTE DE REFOULEMENT,
CHAMBRE DE MAINTENANCE ET PARTIE
TERRESTRE DE L'EMISSAIRE
COMMUNE DE PUNAAUIA - ILE DE TAHITI**

Règlement de la consultation

Novembre 2023

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	1
1.1. Objet de la consultation	1
1.2. Lieu d'exécution des travaux	1
1.3. Intervenants	1
1.4. Décomposition de la consultation	1
1.5. Variantes et option obligatoires	2
1.6. Durée du marché ou délai d'exécution	3
1.7. Forme du marché.....	3
1.8. Forme juridique que devra revêtir le candidat	3
2. CONDITION DE LA CONSULTATION.....	5
2.1. Procédure	5
2.2. Contenu du dossier de consultation	5
2.3. Remise du dossier de consultation du DCE	5
2.4. Modification de détail du dossier de consultation	5
2.5. Visite de site.....	6
2.6. Déclarations sur l'honneur	6
3. PRESENTATION DES OFFRES	7
3.1. Contenu des offres.....	7
3.2. Modalités de remise des offres	9
3.3. Délai de validité des offres.....	9
4. CRITERES D'ATTRIBUTION.....	9
4.1. Notation de l'offre sur le critère 1 (valeur technique) : 50 points	10
4.2. Notation de l'offre sur le critère 2 (montant de l'offre) : 50 points.....	11
4.3. Calcul des notes finales	11
5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation est lancée par une société d'économie mixte de droit privé. Elle concerne les prestations de travaux pour l'opération intitulée « **Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia** ».

Le marché se rattache à la catégorie marché public de travaux, pour la simple exécution des travaux définis dans les pièces du présent DCE.

1.2. Lieu d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés sur le site de la station d'épuration et au niveau du Parc de Taapuna, sur la commune de Punaauia.

1.3. Intervenants

- Maître d'Ouvrage : SEM Assainissement des Eaux de Tahiti
- Maître d'œuvre : Groupement EGIS EAU – NEOSEA
- Bureau d'étude environnement : CREOCEAN

1.4. Décomposition de la consultation

Le marché de travaux est alloté comme suit :

- Lot 1 Partie maritime de l'émissaire ;
- **Lot 2 Poste de refoulement, chambre de maintenance et partie terrestre de l'émissaire.**

Le lot n°2 se décompose en 2 tranches :

- Une Tranche Ferme (TF) qui comprend :
 - La réalisation du poste de refoulement, équipement et tuyauterie associée. La réalisation du by-pass et du trop-plein, la réalisation d'un local extérieur pour les armoires de commande, la fourniture et la pose d'équipements et instrumentation annexes (vanne motorisée, débitmètre, point d'eau, etc.). L'ensemble de ces travaux se situe sur le site de la station d'épuration de Punaauia
 - La réalisation de la partie terrestre de l'émissaire au droit du Parc de Taapuna avec raccordement à l'émissaire existant ainsi que la réalisation d'une chambre de maintenance (tirage d'un obus de curage).
 - La conduite d'extraction d'air de la chambre de maintenance qui se raccorde au local de stockage des bacs à ordures et qui sera utilisée dans un premier temps comme évent en attendant le déclenchement de la TC1.
 - Les études d'exécution incluent les études spécifiques et démarches nécessaires à la réalisation de la désodorisation (TC1)
- Une tranche conditionnelle (TC1) : elle prévoit la réalisation d'une désodorisation de la chambre de maintenance et inclut :
 - Le réaménagement du local à poubelle pour accueillir les équipements de désodorisation (études et autorisations liées aux modifications du local réalisées en TF) ;

- La mise en place des équipements de désodorisation

1.5. Variantes et option obligatoires

Les candidats déposeront obligatoirement une offre de base correspondant aux spécifications du présent DCE.

Il est précisé que l'optimisation des sections (diamètres des pieux sécants) pouvant être réalisée dans le cadre des études complémentaires ainsi que les choix, de la responsabilité de l'entrepreneur, concernant les méthodes d'exécution, ne constituent en aucun cas une variante au projet. Dans ce cas, l'entrepreneur fournira les plans et notes de calcul détaillées justifiant sa proposition.

Les candidats pourront proposer une ou plusieurs offres variantes sur les parties d'ouvrages suivantes :

1. **Type d'ouvrage de soutènement et mode de réalisation** avant terrassement pour mise en œuvre du génie-civil et des équipements du poste ;
2. **Géométrie du poste de refoulement** adaptée aux types de soutènement proposé et aux équipements retenus par le candidat.

Dans le cas n°1 (variante sur l'ouvrage de soutènement) :

- Le candidat prendra ses dispositions afin de :
 - Garantir l'intégrité des avoisinant et notamment du bâtiment sensible et équipements sensibles voisin (Station d'épuration et bassins notamment),
 - Justifier, dans son offre, de la compatibilité du mode de réalisation des soutènements au regard des avoisinants sensibles et des éléments de connaissance géotechnique mis à disposition,
 - Permettre un suivi dans le temps du mode de réalisation pour garantir l'intégrité des avoisinants
- Le candidat respectera les exigences minimales suivantes :
 - L'ouvrage sera dimensionné pour la reprise des efforts tant sur la phase provisoire (en cours de terrassement) que définitive,
 - Le calage altimétrique des ouvrages tel que défini dans le CCTP et pièces annexes ;
 - La prise en compte des éléments de la G2 Pro ou selon justificatif dans le mémoire de l'entreprise en cas de considération différente sur certains aspects de la G2, à détailler ensuite dans la G3 et sous la responsabilité du candidat,
 - L'encombrement nécessaire aux équipements à installer et Génie-civil associé ;
 - Respect des contraintes d'exploitation définies dans le CCTP, et contraintes d'emprises associées au site et à l'exploitation.
- Le candidat fournira les éléments suivants dans son offre :
 - Une note de synthèse présentant et justifiant la variante avec la bonne prise en compte des contraintes exposées dans le DCE, un engagement sur sa maîtrise technique et financière de la variante proposée sera fourni dans l'offre du candidat.
 - Les plans et phasage envisagés pour cette variante,
 - Le mode de réalisation envisagé,
 - Un PBU, DQE spécifique avec adaptation des quantités ou nouveaux prix par rapport aux pièces de base du projet de marché

Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia - Lot 2 : Poste de refoulement, chambre de maintenance et partie terrestre de l'émissaire

Dans le cas n°2 (variante sur la géométrie du poste) :

- Le candidat respectera les exigences minimales suivantes :
 - L'ouvrage sera dimensionné pour intégrer l'ensemble des équipements prévus et selon les spécifications des différents constructeurs / fournisseurs, et permettant leur bonne exploitation et maintenance
 - Le calage altimétrique des ouvrages tel que défini dans le CCTP et pièces annexes ;
 - Le fonctionnement hydraulique tel que prévu au CCTP avec notamment les volumes de bâches nécessaires.
 - Respect des contraintes d'exploitation définies dans le CCTP, et contraintes d'emprises associées au site et à l'exploitation
- Le candidat fournira les éléments suivants dans son offre :
 - Les notes de calcul justificative de la variante proposée avec et les hypothèses considérées (GC),
 - Les plans et phasage envisagés pour cette variante, notamment pour la phase mise en place des équipements et maintenance
 - Le mode de réalisation envisagé pour les éléments GC,
 - Un PBU, DQE spécifique avec adaptation des quantités ou nouveaux prix par rapport aux pièces de base du projet de marché (béton, ferrailage, ...)

1.6. Durée du marché ou délai d'exécution

Différents délais sont laissés à l'appréciation du candidat et à compléter dans l'acte d'engagement.

Les contraintes de délais suivants sont à respecter :

- Phase de préparation comprise entre 2 et 6 mois ;
- Délai global¹ Phase de préparation + travaux site Taapuna + travaux site du Poste de Refoulement (STEP de Punaauia) : limité à 12 mois :
 - Avec recouvrements possibles travaux du Poste de Refoulement et travaux Taapuna
 - A justifier dans le mémoire méthodologique.

La durée de la tranche conditionnelle est à l'initiative du candidat mais devra être justifiée au regard des travaux à réaliser, moyens mobilisés et cadence attendues.

1.7. Forme du marché

Il s'agit d'un marché à tranches passé selon l'article LP 221-3 du Code polynésien des Marchés publics (Loi de Pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 modifiée et de l'arrêté n° 14455CM du 24 août 2017 modifié).

1.8. Forme juridique que devra revêtir le candidat

La forme retenue par le représentant du pouvoir adjudicateur est une entreprise titulaire unique ou groupement d'entreprise conjoint ou solidaire.

¹ Le délai global n'est pas forcément la somme des délais partiels puisque les travaux des deux secteurs géographiques peuvent être concomitants.

Société *d'économie mixte Assainissement des Eaux de Tahiti - SEM VAITAMA*

Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia - Lot 2 : Poste de refoulement, chambre de maintenance et partie terrestre de l'émissaire

2. Condition de la consultation

2.1. Procédure

Le marché est passé suivant la procédure d'appel d'offre ouvert, en application des dispositions des articles LP 322-1 et suivants du Code polynésien des Marchés Publics (Loi de Pays n°2017-14 du 13 juillet 2017 modifié et de l'arrêté n° 1455 CM du 24 août 2017 modifié).

2.2. Contenu du dossier de consultation

Les documents constituant le dossier d'appel d'offres sont :

- Le présent règlement de la Consultation (R.C.),

Bordereau 0 :

- Pièce 0.1 - L'Acte d'Engagement (A.E.) et cadre de déclaration de sous-traitant
- Pièce 0.2 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),

Bordereau 1 :

Pièces techniques :

- Pièce 1.1 - Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) ;
- Pièce 1.2 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Pièce 1.3 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE).
- Pièce 1.4 – Sous-détails de prix 1 à 9 imposés

Bordereau 2 :

- Annexe 2.1 – Pièces graphiques
- Annexe 2.2 – Plans de récolement Parc Taapuna
- Annexe 2.3 – CCT LOT 14 (Parc de Taapuna)
- Annexe 2.4 – Rapports géotechniques :
 - Poste de refoulement :
 - G2 AVP
 - G2 PRO
 - Taapuna :
 - G1 PGC
 - G2 AVP
 - G2 PRO
- Annexe 2.5 – Dossier réglementaire
- Annexe 2.6 – Schéma électrique cellule HT existant (STEP)
- Annexe 2.7 – Profil en long du refoulement

2.3. Remise du dossier de consultation du DCE

Les candidats devront retirer les documents de consultation sous format informatique contre récépissé directement au bureau de la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti situé à la mairie de Punaauia. Pour cela les candidats se muniront d'un moyen de stockage informatique.

2.4. Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails ou des compléments au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5. Visite de site

Une visite de site est imposée avec le maître d'œuvre. A l'issue de celle-ci une attestation de visite sera remise par le maître d'œuvre. Elle sera impérativement réalisée dans les 3 semaines consécutives à la date de publication du présent DCE.

2.6. Déclarations sur l'honneur

Le candidat déclare :

- a. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38,222-40,226-13,313-1 à 313-3,314-1 à 314-3,324-1 à 324-6,413-9 à 413-12,421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3,435-4,435-9,435- 10,441-1 à 441-7,441-9,445-1 et 450-1 du code pénal ;
- b. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation pour les infractions mentionnées aux articles LP 5621-1 à 5621-2, LP 5622-1 à LP 5622-5 et 5323-1 à 5323-5 du code du travail de Polynésie ;
- c. Ne pas être en état de liquidation judiciaire ;
- d. Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ;
- e. Ne pas être admis au redressement judiciaire.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus à la déclaration sur l'honneur ci-dessus, le contrat pourra être résilié aux risques et aux frais du déclarant par décision de la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti.

3. Présentation des offres

3.1. Contenu des offres

Les candidats devront remettre les renseignements suivants dans deux (2) enveloppes. Les candidats devront également fournir un support informatique (de type clé USB) comprenant l'ensemble de l'offre.

3.1.1. Pièces administratives à placer dans l'Enveloppe extérieure

« Enveloppe extérieure »

**SEM Assainissement des Eaux de Tahiti
BP 130 345 - 98717 PUNAAUIA
HOTEL DE VILLE DE PUNAAUIA – ANNEXE SERVITUDE VAIATU BEL AIR
TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**

**« Offre pour les Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia – Lot 2 »
Confidentiel à n'ouvrir qu'en séance**

L'enveloppe extérieure comprendra les pièces stipulées ci-dessous, et l'enveloppe intérieure.

- A.** Extrait du K-bis de la société candidate de moins de 3 mois,
- B.** Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - B1.** Liste des travaux similaires au marché ou abordant les thématiques suivantes : réalisation de fondations équivalentes (pieux sécants, paroi moulées, palplanches, ...), ouvrages de génie civil, pompes et équipements EU (débit total supérieur ou égal à 100 m³/h), pose de conduites de refoulement DN ≥ 300mm, exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - B2.** Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - B3.** Une indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature ;
 - B4.** Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature que les travaux concernés ;
 - B5.** En matière de fourniture et de services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

B6. Des certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen)

B7. Chiffre d'affaires des 3 dernières années

- C.** Attestation bancaire de bon fonctionnement des comptes,
- D.** Certificat attestant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales,
- E.** Certificat indiquant la situation du candidat à l'égard des Contributions et de la Trésorerie,
- F.** Identité des actionnaires et du (ou des) gérant(s) de la société candidate,
- G.** Déclaration sur l'honneur visée au 2.5
- H.** Assurance responsabilité civile professionnelle
- I.** En cas de groupement, une note de présentation du groupement.

3.1.2. Pièces de contrat à placer dans l'Enveloppe intérieure

**« Enveloppe intérieure » avec le « NOM de la Personne morale ou physique »
« Offre pour les travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de
Punaauia
OFFRE DE BASE ou OFFRE VARIANTE n°x² »**

- A.** L'acte d'engagement et ses annexes (cadre joint à compléter, dater et signer),
- B.** Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (à dater, signer et parapher),
- C.** Le Cahier des Charges Techniques Particulières (à dater, signer et parapher),
- D.** Le mémoire explicatif et justificatif des modalités d'exécution de la mission conformément aux critères de jugement présentés au §4.1 : 2 exemplaires.
- E.** Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE). Le DQE dématérialisé sera transmis sous format PDF et Excel.
- F.** Les sous-détails de prix imposés 1 à 9 (pièce 1.4)
- G.** Les sous-détails des 43 prix unitaires identifiés dans le DQE format Excel (colonne K) à définir par le candidat en distinguant :
 - Les frais déboursés ou frais directs (MO, fourniture, matériel, consommables, sous-traitant, ...). Pour les fournitures, elles seront indiquées à l'unité au départ de chez le fournisseur et approvisionné sur le chantier. Pour la main d'œuvre, le sous-détail identifiera le profil de l'employé, la quantité de personnel concerné, la cadence retenue et temps estimé pour réaliser la tâche
 - Les frais généraux et taxes exprimés par des pourcentages des déboursés définis ci-dessus ;

² Offre de Base obligatoire / offre variante à préciser le cas échéant. (Nouvelle enveloppe intérieure comprenant tous les éléments listés)

Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia - Lot 2 : Poste de refoulement, chambre de maintenance et partie terrestre de l'émissaire

- La marge pour risques et bénéfices exprimée par un pourcentage de l'ensemble des postes précédents.

H. L'attestation de visite de site signée par le maître d'œuvre.

Le support informatique (de type clé USB) comportant l'ensemble des documents en format pdf de l'enveloppe extérieure et de l'enveloppe intérieure.

3.2. Modalités de remise des offres

Les candidats doivent remettre leur offre sous pli cacheté à la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti, dans les locaux à l'annexe BEL AIR au 2 servitudeVaiatu à Punaauia contre récépissé. Ou par voie postale BP 130 345 – 98717 Punaauia sous plis recommandé avec accusé de réception.

Contact du standard pour la remise de l'offre : 40 50 94 50

L'offre doit être remise avant le Mercredi 20 décembre 2023 à 12h, heure locale.

La remise des offres a lieu lors des horaires d'ouverture du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 et le vendredi de 07h30 à 14h30.

Ces formalités de remise des offres présentent un caractère substantiel. En conséquence, les offres ne seront pas prises en compte :

- Si la date et l'heure limites fixées ne sont pas respectées pour la remise des offres ;
- Si les plis contenant les offres ne sont pas cachetés ;
- Si les plis contenant les offres ne sont pas déposés directement auprès du secrétariat du service de la SEM, à Punaauia ou si, dans le cas d'envoi postal, ils ne portent pas l'adresse précitée, ils ne sont pas adressés sous plis recommandé avec accusé de réception.

Après remise de leur offre, soit par dépôt, soit par envoi postal, il est absolument interdit à tout candidat d'annuler ou de modifier cette offre par quelque moyen que ce soit.

Les offres par télex, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas admises.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4. Critères d'attribution

Dans un délai de 15 jours après remise des offres, la commission consultative se réunira pour ouvrir les plis et vérifier la conformité au règlement de la consultation.

Les candidatures n'ayant pas les qualités ou les capacités exigées seront éliminées. Ces qualités et capacités sont appréciées au vu des pièces fournies dans l'enveloppe extérieure.

Le jugement des offres vise à déterminer l'offre la mieux disante. L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés ci-dessous avec leur coefficient de pondération :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	60 points
2- Montant de l'offre	40 points

4.1. Notation de l'offre sur le critère 1 (valeur technique) : 60 points

La valeur technique de l'offre est basée sur l'analyse du mémoire technique et de ses annexes éventuelles fournis par le prestataire.

A noter que seuls les éléments techniques des sous-traitants déclarés au moment de la remise des offres seront pris en considération dans l'analyse technique des offres.

Les critères et sous-critères de jugement de la valeur technique sont donnés ci-dessous :

Contenu des offres		Notes
A	Organisation - moyens - références	10
A1	Organisation générale - cohérence du groupement ou des équipes par thématique	2
A2	Pilotage, coordination avec le MOA, le MOE, l'exploitant, la commune, autres riverains	1
A3	Conducteur de travaux / chef de chantier pour le mandataire et pour le pilotage de tous les intervenants	2
A4	Conducteurs de travaux et chefs de chantier pour les différentes thématiques chantier (GC, terrassements, Equipement, canalisation, Electricité)	1
A5	Références adaptées pour chacune des thématiques	2
A6	Equipes mobilisées avec expériences individuelles (autre personnel non cité plus haut - Etudes EXE, ouvriers,	1
A7	Moyens matériels mobilisés	1
B	Identification et prise en compte des contraintes de chantier	15
B1	Taapuna	7
B2	Poste de refoulement	8
C	Equipements	15
C1	Pompes (justification point de fonctionnement, refroidissement, submergence)	5
C2	Robinetterie et pièces hydrauliques (y-c vannes motorisées)	5
C3	Electricité	5
D	Méthodes de réalisation	10
D1	Poste de Refoulement : paroi - soutènement / terrassement / maîtrise des eaux nappe / GC / emprise - atelier par phase / réseaux / mise en service	5
D2	Taapuna : chambre de tirage / croisement des réseaux / terrassement - maîtrise des eaux - avoisinants / extrémité côté lagon / raccordement conduite existante en amont	4
D3	Etudes d'EXEcution	1
E	Environnement, Qualité et sécurité	5
E1	Plan de Respect de l'Environnement ou équivalent	2
E2	PAQ adapté aux travaux à réaliser avec points critiques, points d'arrêts, essais de conformité à réaliser	2
E3	Sécurité sur le chantier	1
F	Planning	5
F3	Planning détaillé par phases, cohérence avec les moyens mobilisés (cadences, nombre d'équipe par site et par corps d'état), marges de manœuvre pour respecter le délai plafond	5
TOTAL DES POINTS		60

Chaque sous-critère est évalué sur une échelle de 1 à 5 définie de la manière suivante :

- 0 : élément non renseigné,
- 1 : très peu renseigné, incomplet,
- 2 : renseigné mais très général et peu adapté,
- 3 : renseigné et adapté mais pas d'élément autre que le respect du cahier des charges et normes,
- 4 : renseigné, adapté et complété avec des éléments pertinents par rapport au cahier des charges,
- 5 : renseigné, adapté et complété avec des éléments très pertinents ne présentant aucune réserve d'acceptabilité par rapport au cahier des charges.

La note sur 5 est ensuite pondérée conformément au poids respectif de chaque sous-critère défini dans les tableaux précédemment présentés. La somme de chaque élément de mission constituera une note sur 60 points.

Cette note est par la suite pondérée afin de permettre à l'offre ayant la meilleure note technique d'obtenir, si ce n'est pas déjà le cas, le maximum de points sur ce critère de la manière suivante :

$$\text{Note technique corrigée} = \frac{\text{Note technique obtenue}}{\text{Meilleure note technique avant correction}} \times 60$$

4.2. Notation de l'offre sur le critère 2 (montant de l'offre) : 40 points

En cas d'erreur de prix constaté au DQE transmis par l'entreprise, le prix considéré sera recalculé par l'application des prix du BPU appliqué au quantité du DQE.

Une note est attribuée sur 40 points suivant la méthode suivante :

- L'offre ayant le prix le plus bas obtient le maximum des points soit 40 points.
- Les candidats se voient attribuer un nombre de points calculé comme suit :

$$\text{Note financière de l'offre examinée} = \frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 40$$

4.3. Calcul des notes finales

Chaque offre obtient une note finale sur 100 points correspondant à :

$$\text{Note finale de l'offre examinée} = \text{Note technique corrigée} + \text{Note financière}$$

Sur cette base un classement des offres sera opéré.

5. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier de consultation. Ces questions doivent parvenir à la SEM Vaitama **3 semaines avant la date de remise des offres au plus tard**. Elles seront adressées par courrier électronique à :

SEM Assainissement des Eaux de Tahiti

Courriel : contact@vaitama.pf

La SEM répondra à l'ensemble des questions écrites sous forme d'un envoi unique et adressé à tous les candidats jusqu'à **deux semaines au plus tard avant la date limite de remise des offres**.